



Mairie de Cuisery
Place d'Armes
71290 CUISERY
Tel : 03 85 40 11 76
Fax : 03 85 40 18 44
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 5 Octobre 2020

COMPTRE-RENDU

Réunion du conseil municipal du 2 Octobre 2020

Présents : Mmes LACROIX-MFOUARA Béatrice – PIRAT Isabelle – PRABEL Marie-Line - CHALOT Jany – DAUVERGNE Pascale - POUX Patricia – MASSKOURI Kaltoume

MM. DELONG Franck - VASSAUX Jean-Jacques – VION Pierre – MARICHY Jean-Paul - BERTHET Daniel – ANDRE Daniel – BOILLET Stéphane – VIALET Eric - BAUDIN Clément

Absents représentés : Isabelle CAZIER (a donné pouvoir à Pascale DAUVERGNE) – Nathalie SERGENT (a donné pouvoir à Jany CHALOT) – Nicolas PINDADO (a donné pouvoir à Béatrice LACROIX-MFOUARA)

Secrétaire de séance : Stéphane BOILLET

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Dégât des eaux salle multi-usage : encaissement d'une première indemnité de notre assureur soit 6334 €. Les travaux de remise en état du parquet s'élèvent à 7780 €. Grâce à notre contrat, l'indemnité totale sera égale au montant des travaux, vétusté récupérée. Cette opération exceptionnelle sera intégrée dans une décision budgétaire modificative de fin d'année.
- Aide aux devoirs Eté 2020 : par l'intermédiaire du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, le Centre Social a organisé une aide aux devoirs cet été. Deux enfants en décrochage scolaire y ont participé. Une subvention complémentaire de 786 € devrait nous être attribués par la CAF.
- Redevance d'Occupation du Domaine Public d'Orange : 2209 € facturés. Cette redevance est reversée au SYDESL afin de bénéficier d'aides sur différents travaux relevant de la compétence du SYDESL.

FINANCES

Demande de subvention Aéroclub pour vols découverte

Il avait été prévu au budget d'offrir un vol découverte aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème}. Les vols découverte ont pu avoir lieu le samedi 5 septembre. Comme tous les ans, l'aéroclub nous sollicite pour le versement de la subvention pour couvrir les frais soit 210 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette subvention.

Immeuble au 94, grande rue

Le dossier de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été déposé et enregistré. Les premiers devis ont été mis à jour pour la couverture et l'isolation de la toiture soit 100 681 € HT. L'étude thermique a été réalisée et nous sera utile pour la suite de l'opération. L'Agence Technique Départementale est en cours de consultation pour savoir si elle peut nous accompagner dans la suite du projet, c'est en bonne voie. Madame le Maire propose au conseil municipal de constituer prochainement un groupe de travail pour étudier les différentes idées pour aménager le bâtiment. Tous les élus sont invités à une visite sur place le samedi 31 octobre à 9H30.

ASSAINISSEMENT

Redevance d'assainissement pour l'année 2021

Monsieur l'adjoint délégué expose que chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur la redevance assainissement. Cette redevance permet de financer le budget assainissement et les travaux d'investissement.

Elle est constituée d'une part fixe (30.60 €) et d'une part variable : 1.50 € le m³.

Monsieur l'adjoint délégué rappelle par ailleurs l'évolution des recettes, les travaux en cours et que la révision actuelle du schéma directeur d'assainissement définira les opérations à venir sur notre réseau. Il est par ailleurs évoqué le transfert de la compétence assainissement au sein de la communauté de communes en 2026. Après échanges, le conseil municipal décide le maintien des tarifs pour 2021 par 18 voix pour et 1 abstention.

Rapport annuel du Syndicat des Eaux de la Région Louhannaise

Le Syndicat des Eaux de la Région Louhannaise édite chaque année un rapport sur son activité. Le rapport 2019 a été voté le 21 septembre dernier. Le rapport a été joint en version numérisée aux conseillers pour en prendre connaissance. Mme PIRAT, déléguée au syndicat, en présente les grandes lignes. Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

CULTURE

Décisions relatives au Palace

Une réflexion est en cours sur l'utilisation du Palace, notamment dans le cadre de la saison culturelle 2021. Madame le Maire fait d'abord une présentation du coût de fonctionnement de l'équipement, ses recettes et des tarifs pratiqués actuellement.

Ces tarifs n'ont pas été revus depuis le 18 décembre 2009. Il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs pour 2021 en ayant une tarification claire et remise à jour. Après échanges et corrections, les tarifs suivants sont adoptés au 1^{er} janvier 2021, par 16 voix pour, 2 voix contre (augmentation pour les extérieurs) et 1 abstention :

Location du Palace	Contribuables ou associations communales		Non contribuables et organismes extérieurs	
	HT	TTC	HT	TTC
Sans régie pour réunion conférence	104,65	125,58	209,30	251,16
Avec régie pour réunion conférence	209,30	251,16	313,95	376,74
Sans régie avec loges pour une représentation	209,30	251,16	313,95	376,74
Avec régie et loges pour une représentation	418,60	502,32	627,90	753,48
Sans régie avec loges deux représentations consécutives même semaine	313,95	376,74	420,00	504,00
Avec régie et loges deux représentations consécutives même semaine	627,90	753,48	837,20	1 004,64

Mise à disposition de la salle multi-usage : la salle multi-usage est de plus en plus régulièrement demandée et pas forcément dans le cadre des spectacles.

Il est également proposé aux conseillers de statuer sur les tarifs datant du 20 mai 2016.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2021 :

Associations de Cuisery : la première location gratuite et participation aux frais et ménage 30 €. A partir de la deuxième location : 50 € comprenant charges et ménage.

Associations hors Cuisery : tarif de 80 € comprenant charges et ménage

PERSONNEL

Nomination d'un assistant de prévention

Chaque commune doit désigner un assistant de prévention dans ses services. Nous avons un conseiller en prévention qui est mutualisé au Centre de Gestion. L'assistant sur le terrain doit conseiller les élus et le personnel en matière de sécurité au travail, vérifier les registres et proposer des aménagements possibles pour améliorer la sécurité au travail. Il est proposé de nommer M.Vincent BERROT, adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire, qui intervient déjà dans les bâtiments et connaît tous les services. L'intéressé est d'accord. Une formation obligatoire de 5 jours sera à réaliser. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Désignation d'un avocat : Madame le Maire informe les élus d'une information arrivée après l'envoi des convocations. Le Tribunal Administratif de Dijon nous a communiqué un recours de M.Jean-Louis DOUHARD contre la commune de Cuisery. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Maître Benoît LE MEIGNEN de Mâcon pour défendre la commune sur ce recours.

Questions et informations diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal du dernier arrêté préfectoral relatif à la situation sanitaire et notamment les rassemblements de personnes. Le comité des fêtes nous a informés de l'annulation des festivités du 8 décembre cette année en raison de la situation sanitaire.

Association « J'aime Cuisery » : une association des commerçants s'est créée avec des membres du bureau motivés. La commune apporte son soutien à cette nouvelle association. Un local sera mis à disposition : la bibliothèque de l'ancienne école primaire.

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a accepté la distinction de maire honoraire pour Jean-Marc LEHRE. Une officialisation pourrait avoir lieu lors des vœux à la population.

Une affiche est proposée pour attirer de nouveaux professionnels de santé dans l'Espace Santé Services dont les travaux avancent. Des modifications sont proposées par les conseillers municipaux.

Une information est donnée sur le club de judo.

Kaltoume MASSKOURI se rendra à la première réunion des correspondants défense le 25 novembre prochain.

Prochain conseil municipal : vendredi 13 novembre

LE MAIRE
Béatrice LACROIX-MFOUARA

